



#ClaimYourWaterRights FAQ

Qu'est-ce que #ClaimYourWaterRights ?

#ClaimYourWaterRights est une campagne mondiale, lancée par End Water Poverty, qui vise à mobiliser les jeunes et les groupes marginalisés pour qu'ils revendiquent leurs droits à l'eau potable et à l'assainissement.

Pourquoi les droits humains ?

Les droits humains sont la meilleure protection juridique dont nous disposons. En tant que responsables, les gouvernements et les entreprises sous contrat avec l'État sont tenus de respecter les droits humains des personnes. En tant que titulaires de droits, les gens ont le pouvoir de contester le déni de ces droits.

Le 28 juillet 2010, les Nations Unies ont reconnu l'eau potable et l'assainissement comme des droits [humains](#). En 2015, [193](#) pays ont renforcé leur engagement à réaliser l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030 en adoptant les [Objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#). Les gouvernements nationaux et les institutions régionales (comme par exemple, les [Commissions asiatiques des droits humains](#)) ont inscrit ces engagements dans des politiques, des lois et des constitutions. Nous avons le cadre juridique - nous ne l'utilisons tout simplement pas.

Quel pouvoir ont les gens ?

Les gens ont le pouvoir de s'attaquer aux gouvernements et aux entreprises privées sous contrat qui ne fournissent pas de services d'eau et d'assainissement sûrs et abordables. Les principes d'égalité et de non-discrimination sont à la base de tous les droits humains. Quelle que soit votre nationalité, où que vous viviez - en prison ou dans la rue - l'eau salubre et l'assainissement font partie de vos droits fondamentaux.

Pourquoi maintenant ?

Il nous reste seulement dix ans pour atteindre l'accès universel à l'eau et à l'assainissement ([ODD n°6](#)). Nous n'avons pas le temps pour les fausses promesses. Nous avons besoin de manière urgente de financements et de prestations de services. Environ 2,2 milliards de personnes n'ont pas d'eau potable, tandis que 4,2 milliards de personnes n'ont pas de toilettes sûres. Ce n'est pas un inconvénient, c'est une injustice grotesque.

Comment les gens peuvent-ils faire valoir leur droit à l'eau et à l'assainissement ?

Les gens peuvent directement faire valoir leurs droits à l'eau en déposant des plaintes pour violation des droits humains auprès des Instituts nationaux des droits humains.

Que sont les instituts nationaux des droits humains ?

Les Instituts nationaux des droits humains (INDH) - également appelés Commissions/Comités/Conseils/Ombudsman des droits humains - sont chargés de tenir les gouvernements et les entreprises sous contrat responsables et redevables de la fourniture de services d'eau et d'assainissement conformes aux normes des droits humains. Ce sont les institutions les plus accessibles sur lesquelles les groupes marginalisés peuvent compter pour obtenir justice.

Comment puis-je trouver l'institution nationale des droits humains de mon pays ?

La plupart des pays où nos membres travaillent ont une institution nationale des droits humains. Vous pouvez trouver les coordonnées de votre INDH [ici](#).

Des experts indépendants examinent régulièrement les institutions nationales des droits humains afin de déterminer leur efficacité. Vous pouvez trouver la notation de votre institution [ici](#).

Bien que la décision de faire appel à ces institutions soit laissée à votre discrétion, nous recommandons vivement aux organisations de ne déposer des plaintes que si elles travaillent dans des pays où les institutions des droits humains sont classées "A". Dans les pays où le régime est répressif, nous encourageons les plaintes collectives pour éviter d'exposer les individus à des risques inutiles.

Comment les gens peuvent-ils soumettre des plaintes aux INDH ?

L'hébergement des plaintes est facile et généralement gratuit. Les formulaires de plainte sont souvent accessibles [en ligne](#). Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans un bureau de l'INDH, qui fonctionne au niveau provincial, régional ou de district, pour déposer une plainte écrite.

Quel est le rôle de End Water Poverty ?

End Water Poverty formera les membres de son réseau afin qu'ils puissent aider les gens à revendiquer leurs droits :

- Nous offrirons une formation sur les droits de la personne et les médias par le biais de webinaires et d'ateliers.
- Nous élaborerons des guides nationaux sur la façon de faire participer les institutions des droits humains.
- Nous organiserons l'apprentissage entre pairs afin que les organisations ayant une connaissance limitée des droits humains puissent apprendre de l'exemple et de l'expertise des autres.
- Nous fournirons des modèles de communiqués de presse à envoyer aux médias locaux et nationaux. Les modèles peuvent être adaptés et traduits dans les langues locales.
- Nous créerons du matériel de communication, y compris des feuilles de tweet, des graphiques, des blogs, etc.
- Dans certains pays, nous pouvons contribuer à former et sensibiliser les INDH, les juges, les fournisseurs de services publics et les fonctionnaires aux droits humains en matière d'eau et d'assainissement par le biais de sessions de formation et de réunions de lobbying.

Comment la société civile peut-elle aider les gens à revendiquer leur droit à l'eau et à l'assainissement ?

Les organisations qui ont reçu une formation sur les droits humains et qui se sont engagées à participer à #ClaimYourWaterRights pourront faire ce qui suit :

1. Identifier les communautés dont les droits ont été violés et expliquer comment elles peuvent revendiquer leurs droits à l'eau potable et à l'assainissement.
2. Soutenir ou accompagner les personnes pour déposer des plaintes auprès de leur INDH.
3. Faites connaître les plaintes sur les médias sociaux et encouragez les gens à partager les formulaires de plainte en utilisant le hashtag #ClaimYourWaterRights.
4. Engager les journalistes en organisant des conférences de presse, en les invitant dans les communautés touchées et en organisant des interviews.
5. Organiser des manifestations/grèves ou occuper des espaces publics ou des installations de prestataires de services pour sensibiliser le public.
6. Si vous ne recevez aucune réponse après un mois, écrivez à votre INDH ou rendez-vous à son bureau pour lui rappeler les plaintes. Continuer le suivi jusqu'à ce que l'INDH soumette sa recommandation au gouvernement/à l'entreprise privée sous contrat.
7. Faire connaître les recommandations de l'INDH sur les médias sociaux et les partager avec les journalistes.
8. Si le gouvernement/l'entreprise privée sous contrat ne donne pas suite aux recommandations, organisez une conférence de presse ou une réunion avec votre INDH pour souligner son inaction.

Que se passe-t-il ensuite ?

Si le gouvernement ne met pas en œuvre les recommandations de l'INDH, la commission des droits humains s'adressera aux tribunaux pour obtenir justice.

Qui paie la facture du tribunal ?

L'Institut des droits humains prend en charge tous les frais de justice. Il n'y a aucun coût pour le plaignant.

Y a-t-il d'autres moyens pour les gens de faire valoir leurs droits à l'eau et à l'assainissement ?

Dans certains pays, il sera plus efficace de déposer des plaintes directement auprès des parlementaires ou des organismes de réglementation de l'eau et de l'environnement.

Qui sont les régulateurs de l'eau/environnement ?

Les organismes de réglementation des services d'eau sont des organismes gouvernementaux indépendants. Ils ont le pouvoir de fixer des encadrements de tarifs sur le montant que les sociétés privées de distribution d'eau peuvent facturer. Ils peuvent également régler les différends entre les personnes et les fournisseurs privés. Tous les pays ne disposent pas de régulateurs de l'eau.

Les organismes de réglementation environnementale ont le pouvoir de sanctionner les entreprises et les individus qui ont pollué l'eau. Tous les pays ne disposent pas de régulateurs environnementaux.

Y a-t-il d'autres façons de participer à la campagne ?

Oui, si le "dépôt de plaintes" semble excessif, vous pouvez "exprimer vos préoccupations" en envoyant une pétition aux gouverneurs, aux ministres et aux présidents des assemblées provinciales. Nous encourageons également la société civile - en particulier les organisations de jeunesse - à organiser des manifestations, des marches ou des grèves.

D'autres questions ?

Vous pouvez contacter info@endwaterpoverty.org. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.